

RÉFÉRENTIEL D'AUTO-ÉVALUATION DES PRATIQUES EN PÉDIATRIE

Vaccinations en pédiatrie

Août 2005

I. PROMOTEURS

- Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA).
- Haute Autorité de santé (HAS).

II. SOURCES

- Calendrier vaccinal 2005 et autres avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatifs à la vaccination BEH n°29-30 (5 juillet 2005) : <http://www.invs.sante.fr/beh>
- Guide des vaccinations 2003 (actualisé 2005) de la DGS.
- <http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/vaccins2003/>
- *Red book* américain. AAP : <http://aapredbook.aappublications.org/> (payant).
- Dictionnaire Vidal. www.vidalpro.net (payant).

III. CIBLE PROFESSIONNELLE

Tous les pédiatres.

IV. PATIENTS CONCERNÉS

- Les enfants âgés de 2 mois à 15 ans,
- déjà rencontrés au moins deux fois par le professionnel engagé dans l'évaluation.

V. SÉLECTION DES DOSSIERS

L'auto-évaluation porte sur 40 dossiers consécutifs de patients correspondant aux critères d'inclusion :

- 10 dossiers d'enfants âgés de 12 à 15 ans ;
- 10 dossiers d'enfants âgés de 6 ans ;
- 10 dossiers d'enfants âgés de 2 ans ;
- 10 dossiers d'enfants âgés de 1 an.

La sélection des dossiers peut être rétrospective, en prenant comme point de départ de la sélection la veille de votre auto-évaluation et en remontant dans le temps, jusqu'à obtention du nombre requis. C'est la méthode la plus rapide.

OU

La sélection des dossiers peut être prospective, en gardant au fur et à mesure les dossiers des patients venus consulter et correspondant aux critères d'inclusion.

La présence des patients n'est pas nécessaire.

VI. OBJECTIFS DE QUALITÉ ÉVALUÉS

- Respecter le calendrier des vaccinations. Texte réglementaire. (Critères 1 à 8).
Ce calendrier évolue chaque année ; les recommandations appliquées ne sont donc pas les mêmes selon l'âge des enfants. La pratique évaluée correspond au calendrier vaccinal en vigueur au moment des vaccinations effectuées.
- Connaître les contre-indications abusives comme une maladie bénigne sans atteinte de l'état général (épisode infectieux mineur, eczéma, asthme, etc.). Grade C. (Critère 9).

Enfants âgés de 12 à 15 ans : critères 1 – 5 – 6 – 7 – 8 - 9.

Enfants âgés de 6 ans : critères 1 – 5 – 8 – 9.

Enfants âgés de 2 ans : critères 1 – 2 – 3 – 4 – 8 – 9.

Enfants âgés de 1 an : critères 1 – 2 – 3 – 8 – 9.

<h3>Critères d'évaluation</h3>

1. Le premier vaccin pentavalent a été fait à l'âge de 2 mois, y compris chez un enfant né prématurément (NA* si non prescrit par le professionnel engagé dans son auto-évaluation).
2. Le premier vaccin Prévenar¹ a été fait à l'âge de 2 mois, y compris chez un enfant né prématurément (NA* si non prescrit par le professionnel engagé dans son auto-évaluation ; NA si hors recommandations).
3. La vaccination par le Prévenar¹ est à jour selon le calendrier vaccinal à l'âge de 1 an (NA* si hors recommandations).
4. Le rappel de la vaccination par le Prévenar¹ a été fait avant l'âge de 2 ans (NA* si hors recommandations).
5. Deux injections de vaccin contre rougeole-oreillons-rubéole² ont été faites ou proposées avant l'âge de 6 ans (ou avant l'âge de 2 ans pour les enfants nés en 2004 ou après).
6. La vaccination contre l'hépatite B³ est à jour selon le calendrier vaccinal, ou a été proposée à la famille, à l'âge de 12 ans.
7. Un rappel contre la coqueluche a été fait à l'âge de 11 ou 12 ans.
8. La vaccination contre la grippe⁴ a été faite ou non faite selon les recommandations du calendrier vaccinal.
9. En cas de maladie bénigne avec état général conservé⁵ (asthme, eczéma, épisode infectieux mineur, etc.), le calendrier vaccinal est respecté (pas de report du vaccin).

* Non applicable : nécessite une explication pour l'interprétation des résultats de l'auto-évaluation.

VII. NOTES

Note 1 : vaccination par le Prévenar

Chez l'enfant de moins de 2 ans, la vaccination par le vaccin anti-pneumococcique conjugué heptavalent est fortement recommandée, à partir de 2 mois, pour les enfants :

- présentant une pathologie les exposant à un risque élevé d'infection invasive à pneumocoque : asplénie, drépanocytose, déficit immunitaire, cardiopathie, pneumopathie chronique, brèche cérébro-méningée, diabète ;
- exposés à un ou des facteurs de risque lié(s) à leur mode de vie : enfants gardés plus de 4 heures par semaine en compagnie de plus de deux enfants en dehors de la fratrie, enfant ayant reçu moins de 2 mois d'allaitement maternel, enfant appartenant à une fratrie d'au moins trois enfants d'âge préscolaire.

Le schéma vaccinal est de 3 injections à 2, 3 et 4 mois suivies d'un rappel la deuxième année.

Note 2 : vaccination contre rougeole-oreillons-rubéole

La date recommandée pour la deuxième injection a évolué ces dernières années, en fonction de l'évolution de l'épidémiologie de la rougeole. Dans le calendrier vaccinal de 2005, il est recommandé de faire la deuxième injection la deuxième année. Le critère 5 correspond aux enfants âgés de 6 ans en 2005 ; pour les enfants nés en 2004 ou après, ce critère évolue et concerne les enfants avant l'âge de 2 ans.

Note 3 : vaccination contre l'hépatite B

La vaccination systématique contre l'hépatite B de tous les enfants avant l'âge de 13 ans est recommandée, en privilégiant la vaccination du nourrisson et des groupes à risque.

La vaccination est débutée à partir de l'âge de 2 mois sauf pour les enfants nés de mère antigène HBs positif chez lesquels elle doit être pratiquée impérativement à la naissance, associée à l'administration d'immunoglobulines anti-HBs.

Le schéma vaccinal est de 3 injections (0-1-6) avec un intervalle d'au moins 1 mois entre la première et la deuxième injection et un intervalle compris entre 5 et 12 mois entre la deuxième et la troisième injection. Un schéma adapté à certains cas particuliers inclut 3 doses rapprochées avec une quatrième dose 1 an plus tard.

Note 4 : vaccination contre la grippe

La vaccination contre la grippe est recommandée chez les enfants atteints d'une des pathologies suivantes :

- affections broncho-pulmonaires chroniques dont asthme, dysplasie broncho-pulmonaire et mucoviscidose ;
- cardiopathies congénitales mal tolérées, insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves ;
- néphropathies chroniques graves, syndromes néphrotiques purs et primitifs ;
- drépanocytoses homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalassodrépanocytoses ;
- diabète insulino-dépendant ou non ;
- déficits immunitaires cellulaires ;
- séjour dans un établissement de santé de moyen ou long séjour ;
- traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique.

Répondre OUI si le vaccin est fait ou non fait selon les recommandation vaccinales.

Répondre NON si le vaccin est fait en dehors des recommandations vaccinales, ou n'est pas fait alors qu'il aurait dû l'être.

Note 5 : contre-indications abusives aux vaccinations

Contrairement à l'opinion courante, les épisodes infectieux mineurs, l'asthme, l'eczéma, les dermatoses chroniques, les affections chroniques cardiaques, respiratoires, rénales, hépatiques, les séquelles neurologiques, le diabète, la malnutrition, la prématurité ne constituent pas des contre-indications aux vaccinations. Les contre-indications seront discutées en fonction de chaque vaccin et de la situation clinique rencontrée.

VIII. GRILLE DE RECUEIL DES INFORMATIONS

Notez une seule réponse par case :

O si la réponse est OUI

N si la réponse est NON

NA si le critère ne s'applique pas à ce patient ou à votre pratique (précisez dans la zone de commentaires). N'hésitez pas à ajouter des informations qualitatives !

N° d'anonymat :

Date :

Temps passé à cette évaluation :

ÂGE 12 A 15 ANS	CRITÈRE 1	CRITÈRE 2	CRITÈRE 3	CRITÈRE 4	CRITÈRE 5	CRITÈRE 6	CRITÈRE 7	CRITÈRE 8	CRITÈRE 9
	Le premier vaccin pentavalent a été fait à l'âge de 2 mois.				Deux injections ROR ² ont été faites ou proposées avant l'âge de 6 ans.	La vaccination contre l'hépatite B ³ est à jour selon le calendrier vaccinal, ou a été proposée à la famille, à l'âge de 12 ans.	Un rappel contre la coqueluche a été fait à l'âge de 11 ou 12 ans.	La vaccination contre la grippe ⁴ a été faite ou non faite selon le calendrier vaccinal.	En cas de maladie bénigne ⁵ , le calendrier vaccinal est respecté (pas de report du vaccin).
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Référentiel d'auto-évaluation des pratiques en pédiatrie

ÂGE 6 ANS	CRITÈRE 1	CRITÈRE 2	CRITÈRE 3	CRITÈRE 4	CRITÈRE 5	CRITÈRE 6	CRITÈRE 7	CRITÈRE 8	CRITÈRE 9
		Le premier vaccin pentavalent a été fait à l'âge de 2 mois.				Deux injections ROR ² ont été faites ou proposées avant l'âge de 6 ans.			La vaccination contre la grippe ⁴ a été faite ou non faite selon le calendrier vaccinal.
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

Référentiel d'auto-évaluation des pratiques en pédiatrie

ÂGE 2 ANS	CRITÈRE 1	CRITÈRE 2	CRITÈRE 3	CRITÈRE 4	CRITÈRE 5	CRITÈRE 6	CRITÈRE 7	CRITÈRE 8	CRITÈRE 9
	Le premier vaccin pentavalent a été fait à l'âge de 2 mois.	Le premier vaccin Prévenar ¹ a été fait à l'âge de 2 mois.	La vaccination par le Prévenar ¹ est à jour selon le calendrier vaccinal à l'âge de 1 an.	Le rappel de la vaccination par le Prévenar ¹ a été fait avant l'âge de 2 ans.	Deux injections ROR ² ont été faites ou proposées avant l'âge de 2 ans (pour les enfants nés en 2004 ou après).			La vaccination contre la grippe ⁴ a été faite ou non faite selon le calendrier vaccinal.	En cas de maladie bénigne ⁵ , le calendrier vaccinal est respecté (pas de report du vaccin).
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									

Référentiel d'auto-évaluation des pratiques en pédiatrie

ÂGE 1 AN	CRITÈRE 1	CRITÈRE 2	CRITÈRE 3	CRITÈRE 4	CRITÈRE 5	CRITÈRE 6	CRITÈRE 7	CRITÈRE 8	CRITÈRE 9
	Le premier vaccin pentavalent a été fait à l'âge de 2 mois.	Le premier vaccin Prévenar ¹ a été fait à l'âge de 2 mois.	La vaccination par le Prévenar ¹ est à jour selon le calendrier vaccinal à l'âge de 1 an.					La vaccination contre la grippe ⁴ a été faite ou non faite selon le calendrier vaccinal.	En cas de maladie bénigne ⁵ , le calendrier vaccinal est respecté (pas de report du vaccin).
31									
32									
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									

Total des O									
Total des N									
Total des NA									

VOS OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES POUR CETTE AUTO-ÉVALUATION :

	Observations par patient
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	

	Observations par patient
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	

IX. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

- **Que pensez-vous de vos résultats (points forts et points à améliorer de votre pratique) ?
Sont-ils conformes à ce que vous attendiez ?**

- **Comment expliquez-vous, pour certains critères d'évaluation, les éventuels écarts observés ?**

- **Quelles actions d'amélioration allez-vous mettre en place ?**